

## Elections communales – Demande d’admission au vote par correspondance

Au collège des bourgmestre et échevins de  
la Commune de Wormeldange  
Adresse : 95, Rue Principale  
L-5480 Wormeldange

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné(e).....  
(Nom, prénoms)

de nationalité .....  
né(e) le ..... à .....  
(Date) (Localité)

Profession :.....  
résidant à :.....  
(Rue, numéro, code postal, localité)

ai l'honneur de solliciter **l'admission au vote par correspondance** lors des élections communales.  
Je vous prie de bien vouloir m'envoyer mon bulletin de vote à l'adresse  
suivante :.....  
(Rue, numéro, code postal, localité)

La présente demande est motivée comme suit :

1)  pour des raisons professionnelles ou personnelles, je me trouve dans l'impossibilité de me  
présenter en personne au bureau de vote<sup>1</sup>.  
.....  
(détails concernant la nature de l'empêchement)

2)  je suis âgé(e) de plus de 75 ans<sup>2</sup>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

....., le .....

.....

(Signature)

<sup>1</sup> La demande relative au **point 1** pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance invoquée, telle que :

- certificat médical,
- attestation patronale,
- certificat scolaire, etc.

A défaut de pièce le demandeur devra détailler les raisons de l'empêchement (l'article 168 de la loi électorale exige que les raisons d'empêchement doivent être dûment justifiées).

<sup>2</sup>En cas de demande relative au point 2 aucune pièce n'est exigée. La demande se fait par simple lettre (article 329 de la loi électorale). Elle doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt 10 semaines et au plus tard 30 jours avant le jour du scrutin.